



Appel entre fin de service et début d'astreinte

Par **cahouette_old**, le **21/05/2007 à 15:08**

bonjour,
je suis infirmière de bloc. je finis mon service quelques heures avant le début de mon astreinte.
je travaille dans un établissement privé qui n'accueille pas les urgences sauf patients acceptés par les chirurgiens.
il se trouve que j suis régulièrement appelée pour travailler entre la fin de mon service et le début de l'astreinte.
je voudrais savoir si j'ai le droit de ne pas répondre au téléphone ? compte tenu que "je ne suis rien pour l'établissement" entre la fin de mon service et le début de mon astreinte.

face à ma direction sur quel texte puis je m'appuyer?

Par **Jurigaby**, le **21/05/2007 à 23:15**

Bonjour.

Evidemment, vous avez le droit de ne pas répondre aux appels qui vous sont adressés.
A vrai dire, vous n'avez pas à vous justifier. Si ils vous reprochent quelque chose, demander leur de fournir leurs arguments.

Cdt.